Arrêté de nomination de commission d'admission

Commission Master 2 Mention information, communication

- ✓ Parcours type administration, gouvernance et communication des collectivités territoriales FOAD

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE

-Vu le code de l'éducation,
- Vu l'arrêté du 01 aout 2011 relatif à la licence,
-Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

ARRETE

Article1 Sont nommés membres de la commission d'admission en vue du recrutement pour l'année universitaire 2018-2019 pour le Master 2 mention information, communication parcours type administration, gouvernance et communication des collectivités territoriales FOAD:

GUIGNARD Didier	Maître de conférences
HAMDOUNI Saïd	Maître de conférences

Article 2 La commission est présidée par : GUIGNARD Didier

Article 3 La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 07 mai 2018

La Présidente de l'Université Toulouse 1 Capitole

Corinne MASCALA